

CARAVANE

LE MAGAZINE DU PARTENARIAT
UNION EUROPEENNE - MAURITANIE



JANVIER 2020 N°1
PRODUCTION CAON

ANGLE DE VUE

LES SARDINELLES, UN PRODUIT LOCAL À REVALORISER

FOCUS

COMMENT PROTÉGER LES ENFANTS EN MOBILITÉ EN MAURITANIE ?
PRÉSENTATION DU NOUVEAU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS
POLITIQUE SECTORIELLE DE LA JUSTICE EN MAURITANIE

REPORTAGE PHOTO

EXERCICE DE SIMULATION DE CRISE



Financé par



l'Union européenne



CARAVANE

◀ **ANGLE DE VUE**
LES SARDINELLES, UN PRODUIT LOCAL
À REVALORISER

◀ **CARTE**
PROJET PECOBAT

⊠ **FICHE ACTION**
RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES
POPULATIONS DEPLACÉES PAR L'INSTABILITE
AU NORD MALI ET SOUTIEN A LA COEXISTENCE
PACIFIQUE ENTRE COMMUNAUTES

◀ **FOCUS**
COMMENT PROTÉGER LES ENFANTS EN MOBILITÉ
EN MAURITANIE ?
PRÉSENTATION DU NOUVEAU CODE GÉNÉRAL DES
IMPÔTS
POLITIQUE SECTORIELLE DE LA JUSTICE EN
MAURITANIE

◀ **REPORTAGE PHOTO**
EXERCICE DE SIMULATION DE CRISE

⊠ **PORTRAIT**
LA « MÈRE DES ENFANTS » DE SÉLIBABY

Ministère de l'Économie et de l'Industrie
Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED - CAON
Téléphone : 00 222 45 25 25 63
E-Mail : caon@economie.gov.mr
Photo de couverture © OIM 2019
Photo quatrième de couverture © HCR
Coordinatrice : Magali Boivent
Graphisme : Sidi Sow

Ce magazine a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



Voici le premier numéro de Caravane, un magazine sur les différents visages du partenariat entre la Mauritanie et l'Union européenne. Le titre choisi pour ce nouveau magazine rend hommage à une vieille tradition de la Mauritanie qui symbolise aussi les liens anciens entre nos continents et nos peuples. Tout comme les caravanes de jadis, ce magazine a l'ambition de transporter le lecteur dans un itinéraire aux multiples cheminements, mettant en valeur les différentes facettes de notre partenariat.

L'Union européenne accompagne la Mauritanie dans son développement depuis plus d'un demi-siècle, appuyant les efforts des administrations publiques nationales et locales et les aspirations de la société civile. En étroite collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux, elle contribue à l'amélioration des conditions de vie de tous les Mauritaniens.

Pour ce faire, la politique européenne de développement s'articule autour de cinq axes : les personnes, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat. Ces domaines sont complémentaires pour assurer une croissance équilibrée, inclusive et durable comme promu par le document de stratégie nationale supportant les politiques sectorielles adoptées par le gouvernement. Vous trouverez ces thèmes reflétés à divers degrés dans toutes les actions de l'Union européenne sur le terrain ainsi que dans les articles de ce magazine.

Les contributions au contenu du magazine sortent des plumes de collègues, de collaborateurs et de partenaires, combinant les différentes visions de chacun. Vous y trouvez des témoignages, des photos, des articles de fond et des analyses, pour égrener et illustrer la richesse des actions qu'ils mettent en œuvre dans leur quotidien.

Nous espérons que ce premier numéro de Caravane et les suivants guideront les lecteurs intéressés au travers du vaste paysage du partenariat entre la Mauritanie et l'Union européenne vers de nouvelles découvertes.

Ambassadeur, Chef Délégation de l'Union européenne
Giacomo DURAZZO

LES SARDINELLES, UN PRODUIT LOCAL À REVALORISER

La sardinelle, aussi connue comme yaye-boy en langue locale, est un poisson qui se déplace en grands bancs le long des côtes de l'Atlantique entre le Maroc et la Gambie. Elle appartient au groupe des petits pélagiques et deux de ses variétés, la sardinelle ronde et la sardinelle plate, sont particulièrement abondantes dans les eaux mauritaniennes. De par son abondance et son prix réduit, la sardinelle est très consommée par les classes populaires au Sénégal et de façon croissante en Mauritanie.

En plus, ces poissons, notamment la sardinelle ronde, sont riches en acides gras, en particulier les oméga 3 qui jouent un rôle essentiel – tant structurel que fonctionnel – dans les systèmes nerveux, cardio-vasculaire, hormonal et immunitaire. La chair de la sardinelle présente également de fortes concentrations en oligo-éléments, tels que le fer, qui sont indispensables pour le développement des enfants et des femmes enceintes et allaitantes. Consommés même en petites quantités mais régulièrement, ils peuvent contribuer de façon déterminante à un bon apport quotidien nutritionnel pour les populations les plus en insécurité alimentaire.

Les sardinelles, qui constituaient la part la plus importante des captures de la flotte UE avant 2012, ne constituent plus que 5,5% de ses captures totales en 2018. Elles représenteraient malgré tout près de 30% du total des petits pélagiques capturés dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) Mauritanienne en 2018 selon les dernières estimations, avec essentiellement des sardinelles rondes et une progression à la hausse des sardinelles plates. Les captures de sardinelles sont de plus en plus le fait de senneurs artisanaux qui, en 2018, ont rapporté des quantités de ces espèces dépassant celles réalisées par la flottille hauturière. La filière de consommation des petits pélagiques en

Mauritanie représente par ailleurs un réseau d'entreprises, d'opérateurs économiques sur la côte mais aussi à l'intérieur du pays mésestimé: ne serait-ce qu'à Nouakchott plus de quarante entreprises mauritaniennes acheminent quotidiennement du poisson petit pélagique vers l'intérieur notamment vers le sud jusqu'à Sélibabi et sur l'axe de la route de l'Espoir jusqu'à Néma. En complément des poissons distribués par la Société Nationale de Distribution du Poisson (SNDP), ces entreprises assurent ainsi une mise à disposition de ces produits pour les populations très éloignées de la côte. Travaillant avec des intermédiaires et des réseaux de petites revendeuses dans les localités sur ces circuits de commercialisation, elles représentent de fait plusieurs centaines d'emplois.

Mais la domestication des captures, qui devrait contribuer à la sécurité alimentaire s'est accompagnée d'un développement soutenu d'une filière minotière (usines de farines) en Mauritanie, qui à la base devaient fonctionner principalement avec des déchets de poissons. Les quantités transformées ont commencé à prendre de l'importance avec l'augmentation du nombre d'usines de farine de poisson entre 2010 et 2015 en particulier dans la zone de Nouadhibou, encouragée par la politique gouvernementale pour créer une activité de pêche pélagique domestique à terre, et le développement concomitant de la flotte piroguière les ravitaillant en poissons frais. L'augmentation des quantités de farine produites après 2016 est essentiellement liée à l'arrivée des moyens senneurs étrangers. En 2018 seulement 2% de la farine est produite à partir de déchets de poissons, montrant la disparition quasi-totale de l'objectif initial. Selon les dernières données scientifiques, les stocks de sardinelles rondes sont en ce moment surexploités.

Le programme Promo Pêche, cofinancé par le Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique (FFUA) de l'Union européenne et par l'Allemagne, dont les diverses composantes sont mises en œuvres par le Bureau international du travail (BIT), la Coopération technique allemande (GIZ) et l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID), a pour objectif de créer de l'emploi décent dans le secteur de la pêche artisanale. De façon concrète, la composante mise en œuvre par la GIZ vise à réduire les pertes post-captures, à augmenter la consommation de poissons de qualité pour les populations, à encourager leur transformation pour mieux les valoriser et créer de l'emploi sur cette filière. Elle prévoit également de renforcer la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et la gestion durable de la ressource des petits pélagiques en Mauritanie.

Rédigé par Dominique ANOUILH



Programme Promo-Pêche
Emploi décent et pêche artisanale durable
Initiative spéciale SEWOH
« UN SEUL monde sans faim »

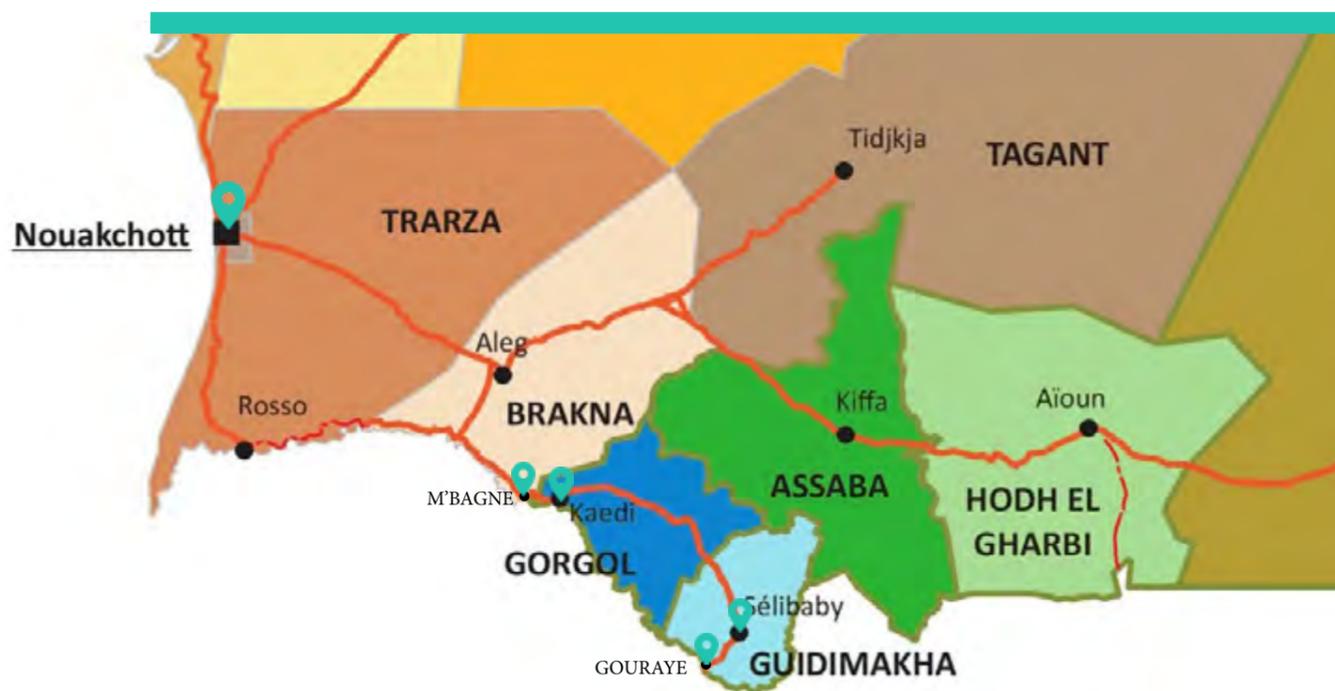
Projet PECOBAT

Lieux de formation et de construction

Financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Bureau international du travail, ce projet vise le développement local, l'amélioration de l'employabilité des jeunes et le développement des capacités des petites et moyennes entreprises (PME) notamment dans le secteur du BTP.

Avec un récent cofinancement de l'Agence française de développement, ce projet vise à former 1720 jeunes, à créer 1320 emplois, à accompagner au moins 100 PME et à construire 10 infrastructures sociales ou productives.

Lieux de formation et de construction



261 jeunes hommes et femmes formés, ayant reçu le certificat de compétences

Nouakchott
77 jeunes formés en énergies renouvelables
41 PME du secteur BTP renforcées en capacité de gestion et en techniques de construction avec matériaux locaux

Sélibaby et Kaédi
108 jeunes formés en énergies renouvelables et en maçonnerie terre (54 dans chaque localité)
2 écoles primaires à cycle complet construites en matériaux locaux, autonomes en énergie solaire et en eau

Mbagne et Gouraye
76 jeunes formés en maçonnerie terre (34 à Mbagne et 42 à Gouraye)



Renforcement de la résilience des populations déplacées par l'instabilité au Nord du Mali et soutien à la coexistence pacifique entre communautés

Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique

Le projet

- Développement rural et résilience**
- 5 243 000 €**
- 19**
36 mois à partir de juillet 2017
- Réfugiés maliens du camp de Mbera et communauté hôte**
- BIT, ACF, COOPI, DJIKKE, FLM, ONG Actions, SOS Désert, World Vision**

Objectifs Généraux

Contribuer à la réduction des facteurs d'instabilité et de vulnérabilité à travers la création d'opportunités socioéconomiques pour les populations déplacées et leurs communautés d'accueil tout en facilitant la réintégration des réfugiés rapatriés spontanément dans leur zone d'origine

Objectifs Spécifiques

1. Renforcer la capacité de résilience et d'autosuffisance des populations réfugiées
2. Maintenir la coexistence pacifique entre populations déplacées et communautés d'accueil et renforcer un environnement de protection
3. Faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés qui le souhaitent dans leur pays d'asile

Activités

Renforcement de l'accès aux activités génératrices de revenus
Programme de bourses d'étude pour les étudiants maliens

Résultats

La résilience et l'autosuffisance sont renforcées et des opportunités de création de revenu diversifiées sont créées

Cibles

- 1 étude socio-économique
- 1 étude des chaînes de valeur
- 1382 activités génératrices de revenus (AGRs)
- 1 650 réfugiés participant aux activités de maraîchage par an
- 200 jeunes réfugiés de la communauté hôte participant à la formation professionnelle UNHCR /BIT
- 30 réfugiés bénéficiant d'une bourse universitaire sur trois ans

- Amélioration de la coexistence pacifique à travers des projets en faveur de la communauté hôte
- Séances de sensibilisation pour encourager la gestion pacifique des conflits

La coexistence pacifique entre populations déplacées et communautés hôtes est maintenue et un environnement de protection est renforcé

- 1 diagnostic de l'impact des réfugiés sur la population hôte
- 9 projets mis en œuvre pour la population hôte
- Séances de gestion pacifique de conflits

Information, documentation et distribution d'une aide financière pour le rapatriement volontaire spontané

Le rapatriement volontaire spontané des réfugiés maliens est facilité

- Information, documentation et distribution d'une aide financière pour le rapatriement volontaire spontané

Comment protéger les enfants en mobilité en Mauritanie ?

« Renforcer des capacités pour une meilleure gestion de la migration afin de protéger l'enfance migrante contre l'exploitation et la traite »

Un enfant victime de violence ou d'exploitation a le droit de recevoir une prise en charge adéquate pour que son bien-être et sa dignité soient rétablis. Les enfants en mobilité en Mauritanie sont exposés à plusieurs formes de violence, d'exploitation et de traite. Les repérer, identifier leurs vulnérabilités et la manifestation de ces formes d'abus sont des opérations complexes qui demandent une série de mesures à plusieurs niveaux.

Save the Children dans le cadre du Projet AFIA1 (sur financement EU-TF), a choisi stratégiquement et dans une vision élargie d'accompagner les acteurs de protection mauritaniens dans la prise en charge de plusieurs cas d'enfants en mobilité en besoin de protection. Ces enfants ont subi une forme de violence ou se trouvaient dans une situation d'exploitation et de vulnérabilité importantes, particulièrement les enfants séparés et non-accompagnés. Les besoins de ces enfants varient de l'hébergement d'urgence à la prise en charge sanitaire et alimentaire.

Face à ces cas complexes et urgents requérant donc une prise en charge multidisciplinaire, les acteurs de protection se sont souvent retrouvés démunis en raison de l'absence de procédures claires de référencement –élément incontournable-, face aux limites d'accès aux services et aux défis de la coordination. Le système de gestion des dossiers des enfants n'est pas suffisamment élaboré pour qu'un système de protection des enfants soit efficace et travaille à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Un système clair et défini par des procédures opérationnelles standards est donc primordial.

À travers le projet AFIA, Save the Children, en étroite collaboration avec la société civile et les services étatiques, et plus particulièrement le Ministère des Affaires Sociales et de la Familiales (MASEF), appuie l'actualisation de la SNPE pour que cette stratégie soit véritablement orientée vers les besoins du système de protection, réponde aux défis de son fonctionnement et saisisse les opportunités existantes. De plus, Save the Children accompagne techniquement le MASEF dans l'intégration des enfants en mobilité dans la SNPE en mettant un accent sur l'application du principe de non-discrimination ainsi qu'à travers la définition de mesures spécifiques pour la prévention et la lutte contre la violence, l'exploitation et la traite des enfants en mobilité.

Lorsque le plan d'action et le budget de la SNPE auront été validés, les acteurs du système de protection, et notamment le personnel social, auront les ressources nécessaires et pourront suivre les procédures établies pour identifier et répondre aux cas de protection de façon coordonnée et en ligne en fonction des besoins de chaque enfant.

La mise en œuvre du plan d'action s'avère une étape fondamentale pour que les acteurs du système puissent protéger tous les enfants en ayant droit – y compris les enfants en mobilité – ainsi que pour établir un cadre protecteur au niveau des familles, des communautés et de la société.

Cela passe également par une vraie coordination entre les acteurs nationaux et internationaux pour appuyer le plaidoyer mené par le MASEF pour l'adoption et l'application de la SNPE au niveau national. Société civile locale et internationale, institutions, fournisseurs de services, et bailleurs de fonds doivent donc continuer à être impliqués activement dans ce travail et faire référence systématique au texte de la SNPE ainsi qu'aux actions prévues dans son plan d'action lors de leurs prochaines interventions concernant la protection de l'enfant en Mauritanie.

Rédigé par Tijane Amadou BA

Logo: Ce projet est financé par l'Union européenne

Logo: وزارة الشؤون الاجتماعية و الطفولة و الأسرة
Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille

Logo: Save the Children

Projet AFIA

L'UNION EUROPÉENNE ET SAVE THE CHILDREN ACCOMPAGNENT LE MASEF À PROTÉGER LES ENFANTS EN MOBILITÉ CONTRE LA TRAITE ET L'EXPLOITATION TOUT AU LONG DE LEUR TRAJET

Logo: Save the Children

1919 - 2019
AU SERVICE DES ENFANTS

WE SAVE THE CHILDREN

¹Intitulé du projet : « Renforcer des capacités pour une meilleure gestion de la migration afin de protéger l'enfance migrante contre l'exploitation et la traite ».
²Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant

Présentation du nouveau Code Général des Impôts

Réforme de la fiscalité directe des bénéficiés

La politique fiscale de la Mauritanie s'est caractérisée ces dernières années par l'utilisation de la fiscalité non seulement comme un moyen de mobilisation des recettes, mais également comme un instrument d'amélioration de la croissance économique par la promotion des investissements. Ceci a nécessité de nombreux ajustements des règles fiscales en vigueur. L'intervention continue du législateur mauritanien a progressivement façonné - par la juxtaposition des textes de base et la superposition d'amendements introduits à ces textes chaque année - un cadre juridique extrêmement complexe, aussi bien pour les praticiens de la fiscalité que pour les contribuables.

- Le Code général des impôts (CGI) a été créé par l'ordonnance n° 82-060 du 24 mai 1982 et n'a jamais connu depuis cette date de refonte substantielle. Il est modifié chaque année par des lois de finances créant ainsi une véritable mosaïque de dispositions fiscales, dont l'articulation n'est pas toujours aisée.
- Cette multiplicité de textes gouvernant la matière fiscale a pour conséquence de rendre particulièrement difficile la connaissance de la législation fiscale en vigueur. Cette situation constitue un handicap à la performance des services fiscaux et nourrit l'incivisme des contribuables.
- L'objectif principal du nouveau CGI est précisément de mettre fin à la prolifération des sources juridiques, en mettant en place un code général complet et rédigé dans un style moderne facilitant sa compréhension.

Le nouveau CGI, qui sera applicable aux revenus réalisés à compter du 1er janvier 2020, n'induit pas, bien entendu, une rupture complète avec l'ancien droit, puisqu'il en reprend des portions significatives, tout en y introduisant certaines nouveautés sur le fond qui tiennent compte des orientations économiques définies par le gouvernement, notamment la mise en place d'une fiscalité rentable et ouverte à l'investissement privé national et international. Il en est ainsi tout particulièrement de la fiscalité directe des bénéficiés des personnes morales (introduction de l'Impôt sur les Sociétés - IS) et des personnes physiques (regroupement des impôts sur les Bénéficiés Commerciaux et Industriels -IBIC- et sur les Bénéficiés non Commerciaux -IBNC- dans l'Impôt sur les Bénéficiés d'Affaires des Personnes Physiques – IBAPP) qui a été entièrement repensée et révisée, et des procédures fiscales en général (création du Livre des Procédures Fiscales – LPP).

Les principes directeurs de cette refonte de la fiscalité mauritanienne ont été les suivants :

- sécuriser les recettes fiscales de l'État,
- rendre transparente l'application des impôts et taxes, nationaux ou locaux,
- mettre fin aux mauvaises pratiques liées à la méconnaissance des règles fiscales.

Le nouveau CGI a justement comme ambition de mettre en place un Code unique et moderne, qui sécurise les recettes fiscales de l'État tout en respectant les droits des contribuables conformément aux exigences de l'État de droit, à l'instar des autres États de la sous-région.

Le travail a été dirigé par la Direction Générale des Impôts avec l'assistance technique du PAGEFIP (projet de l'Union Européenne mis en œuvre par Expertise France), du Fonds Monétaire International, de la Banque Mondiale, et de l'OCDE, mais aussi d'experts spécialisés sur les législations fiscales des pays d'Afrique francophone, pour la finalisation du Code. Ce dernier a impliqué les secteurs publics et privés dans la préparation du texte final, pour mieux saisir leurs attentes, mais aussi identifier avec précision les problèmes qu'ils rencontrent dans l'application des règles en vigueur. L'avis de notaires, conseils fiscaux, experts comptables, ont notamment été pris en compte et l'expérience pratique des Directions centrales et opérationnelles de la DGI a été recueillie.

Pour plus d'informations sur la réforme fiscale, connectez-vous à : www.impots.gov.mr

Rédigé par Bertrand BEAUVOIS



Politique sectorielle de la justice en Mauritanie



Depuis 2007, la Commission Européenne appuie le secteur de la justice en Mauritanie qui est la pierre angulaire de l'Etat de droit. Le Projet de Renforcement et de Réhabilitation du Secteur de la Justice (PRRSJ, 2007-2012) sur le 9^{ème} FED, doté de 9 millions d'euros avait permis des améliorations dans plusieurs domaines : réhabilitation de tribunaux, appui à la Cour Suprême et formation des magistrats. Sur le 10^{ème} FED, le Projet d'Appui à l'Etat de Droit (PARED, 2013-2018), doté de 7 millions d'euros, a orienté ses actions à la fois sur l'offre de justice (système judiciaire) et sur la demande de justice (société civile).

Des résultats tangibles ont été obtenus : réforme des formations à l'ENAJM, partenariat avec l'Institut Supérieur de la Magistrature de Tunis pour la formation des magistrats et des greffiers, amélioration du plaidoyer associatif pour la justice, etc

Mais les résultats partiels atteints par ces programmes ne pouvaient pas cacher une carence importante soulevée dans le travail d'identification pour le programme justice du 11^{ème} FED (Programme d'Appui à la Réforme de la Justice PARJ, 2019-2023) doté de 12,6 millions d'euros : la difficulté de ces programmes à s'inscrire dans une vision stratégique, complète et de moyen terme de la justice. Des initiatives stratégiques existaient, des plans d'actions étaient écrits, des travaux de réformes étaient envisagés, la SCAPP donnait des grandes orientations, mais l'existence d'une politique justice couvrant tous les aspects du domaine judiciaire regroupant tous les travaux antérieurs et chiffrant les coûts des réformes à dix ans, manquait.

Devant l'ampleur des réformes à mener, il s'est avéré nécessaire d'inscrire ces travaux dans une perspective pour les dix ans à venir et cela dans un cadre coordonné afin

que la Mauritanie accède aux standards internationaux en termes de procès équitables, de droits humains et de climat des affaires.

Cette politique sectorielle justice est portée par le ministre au niveau du conseil des ministres afin que l'ensemble des ministères touchés par la justice s'inscrivent dans la même vision à l'horizon 2029. Par ailleurs, pour les autres partenaires du ministère de la justice (Agence Française de Développement, Coopération allemande, Banque Mondiale, Système des Nations Unies), la possibilité d'inscrire leurs appuis au secteur de la justice dans le sillage d'une politique portée par le ministère, est centrale en termes d'appropriation de l'aide par les autorités mauritaniennes.

La rédaction initiale du programme justice du 11^{ème} FED (PARJ) faisait de l'élaboration de cette politique sectorielle une conditionnalité de démarrage du nouveau programme. Devant cette prise de conscience de tous les acteurs qui interviennent dans le secteur (département de la justice, partenaires au développement, dispositifs d'appui à la justice, acteurs privés, acteurs associatifs), le projet PARED a été chargé d'accompagner le ministère de la justice dans l'élaboration et son adoption jusqu'en conseil des ministres, d'une politique sectorielle justice.

Dès février 2017 les moyens pour cet accompagnement (300 000 euros) étaient inscrits au budget du programme.

Les termes de référence pour le recrutement d'une expertise d'accompagnement des commissions thématiques en charge de la rédaction de cette politique étaient adoptés en septembre 2017, le comité de pilotage du PARED validait le dispositif en janvier 2018, le processus de recrutement de l'expertise ad hoc était finalisé en juin 2018.



pendant que le Ministre de la Justice en avril 2018 présentait le principe et la nécessité d'une politique sectorielle en conseil des ministres.

Conformément à l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 portant création des commissions pour l'élaboration de la politique sectorielle, le 15 août, le Secrétaire Général du ministère de la justice lançait officiellement les travaux des six commissions thématiques. Le 20 octobre les présidents des commissions présentaient les résultats de leurs travaux. Le document final de politique sectorielle relu par le département et le cabinet du ministre était posé sur le bureau du ministre le 10 décembre, ce dernier a pu faire sa communication sur la politique sectorielle en conseil des ministres en avril 2019.

Les travaux de la politique sectorielle étaient structurés autour de six commissions : consolidation et modernisation du droit, formation, fonctionnement et accès à la justice, réforme de l'administration pénitentiaire et des prisons, amélioration des infrastructures, et enfin informatisation des institutions judiciaires, dématérialisation des actes et communication. Chaque commission, composée d'une

vingtaine de membres, était présidée par un haut magistrat ou un membre du cabinet du ministre de la justice, désignés par le ministre. Des personnes issues de la société civile participaient aux commissions. Les six experts recrutés par le projet Etat de droit avaient pour rôle de synthétiser les travaux menés dans chacune des commissions. Le chef d'équipe était un magistrat français aguerri dans ces processus complexes.

D'août à octobre 2018 chacune des commissions s'est réunie six fois dans les locaux du centre de perfectionnement de la justice dans l'enceinte du palais de justice de Nouakchott. La coordination de tout cet important dispositif, de février 2017 à décembre 2018 a été menée par l'unité de gestion du projet Etat de droit.

Le document de politique sectorielle (traduit en arabe, 134 pages, 15 annexes) est organisé autour de six chapitres qui rappellent les enjeux et les perspectives de leur domaine de compétence, reprennent les travaux des six commissions et, dans un paragraphe spécifique, planifient et budgètent les coûts des réformes à mener.



© Free

REPORTAGE PHOTO

Exercice de simulation de crise

Initiative conjointe entre Union européenne et l'Organisation Internationale pour les Migrations, pour la protection et la réintégration des migrants en Mauritanie

L'OIM a organisé deux exercices de simulation de crise les 25 et 27 avril 2019 à Bakel (Sénégal) et à Gouraye (Mauritanie). Les GAR-SI Mauritanie et Sénégal se sont associés à ces exercices. L'objectif était de tester la capacité de réaction et de coordination des autorités et de la population locales face à une crise entraînant un déplacement massif de la population. Le scénario de l'exercice a été reproduit sur les deux côtés de la frontière et a inclus divers autres incidents dans le but de mettre les services de l'Etat dans une situation qui dépasse la seule gestion du flux de déplacés. Ces actions entrent dans le cadre de l'implication des communautés de la composante gestion des frontières, de « l'initiative entre Union européenne et l'Organisation Internationale pour les Migrations, sur financement Union européenne/Trust-Fund pour la protection et la réintégration des migrants en Mauritanie »

Rédigé par Ciré Ly

© OIM 2019

L'introduction du document met en perspective le politique sectorielle avec les travaux antérieurs, notamment la SCAPP, décrit le processus et rappelle l'organisation judiciaire en Mauritanie. La conclusion envisage le dispositif de mise en œuvre de la politique sectorielle. Une annexe récapitule l'ensemble des coûts pour sa mise en œuvre, en les ramenant aux pourcentages de PIB selon les standards internationaux. Ces derniers demandent que 0,35% du PIB d'un pays soit affecté à la justice (contre 0,27% en Mauritanie en 2018). Pour atteindre ces chiffres, le budget de la justice devra augmenter en moyenne de 25% sur les 10 prochaines années.

Sans entrer dans le détail des réformes annoncées et en attente de l'adoption de cette politique sectorielle par le Conseil des ministres, on peut mettre en avant dans le document la réforme de la carte judiciaire afin que celle-ci colle plus aux réalités démographiques du pays, le bilinguisme nécessaire des magistrats

à la sortie de leur cursus de formation, la réforme du statut de la magistrature, la perspective d'un quota hommes/femmes dans certains métiers de la justice (greffiers notamment), le plan de réhabilitation ou de construction des équipements pour la justice, la numérisation des actes judiciaires, le suivi statistique, l'accessibilité pour les handicapés ou encore la création d'un corps de gardiens civils dans les prisons.

Ce document est à la hauteur des enjeux immenses du secteur de la justice en Mauritanie. C'est un document exhaustif qui propose une méthode et qui planifie les travaux à mener en les chiffrant. Le prochain enjeu sera l'appropriation de ce document comme document de référence par tous les acteurs de la justice (publics, privés, associatifs et internationaux). Les apports humains et financiers des partenaires extérieurs seront primordiaux, le ministère de la justice dispose maintenant d'une feuille de route à leur endroit.

Rédigé par Christophe COURTIN



Gouraye (Mauritanie) et Bakel (Sénégal) sont deux zones frontalières séparées par le fleuve Sénégal. L'exercice de simulation a été mis en place dans ces deux villes.

Fuite de la population par les pirogues, à la suite d'une attaque de malfrats nécessitant l'évacuation des habitants.



1. Accueil des déplacés par la population locale



2. Enregistrement des déplacés sénégalais par la police mauritanienne



3. Intervention des sapeurs-pompiers dans la zone d'exercice



4. Certains habitants de Gouraye ont été formés aux gestes de premiers secours, ils aident les autorités à assister les déplacés



5. Simulation d'interpellation d'un malfrat par la police mauritanienne



6. Distribution de kit NFI - kits Non Alimentaires - pour les déplacés.



7. Les déplacés sénégalais sont installés sous des tentes et attendent la distribution des repas.



8. Visite des autorités locales à la fin de l'exercice pour constater l'état psychologique des déplacés et les rassurer concernant la maîtrise de la situation et la prise en charge par les services de l'Etat.



© UNICEF/A. Tamayo-Alvarez/Mauritania

« Mère des enfants » de Sélibaby

La Direction Générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire (ECHO) de la commission européenne, en partenariat avec l'UNICEF, le gouvernement Mauritanien et leurs partenaires appuie des programmes de nutrition dans les régions les plus vulnérables. Elle soutient également les centres de traitement de la malnutrition et fournit des services de traitement et de prévention de la nutrition dans tout le pays, en particulier dans les endroits difficiles d'accès

Elle s'appelle Sophie, mais ici, à Sélibaby, elle est plus connue sous le nom de « mère des enfants ». Si les habitants l'ont affectueusement surnommée ainsi, c'est qu'elle travaille depuis le début de sa carrière comme infirmière auprès des plus jeunes. Aujourd'hui, elle exerce au Centre de traitement de la malnutrition infantile. Chaque jour, des mamans arrivent avec leurs petits. Sophie les accueille et les accompagne jusqu'à la guérison. Nous avons suivi Sophie à la rencontre de familles à qui elle est venue en aide. Nous faisons d'abord la connaissance d'Aineni, mère de famille : « Ma petite Fatimatou souffrait de

diarrhées et de vomissements. Elle était devenue trop faible, tout son corps tremblait. Je l'ai emmenée aux urgences qui l'ont transférée au Centre de Récupération et d'Éducation Nutritionnelle Intensif (CRENI). Je pensais que c'était fini : je ne parvenais même plus à prononcer un mot devant les médecins et les infirmiers. Fatimatou a reçu un traitement. Après quatre jours, elle allait déjà mieux et j'ai repris confiance. Aujourd'hui, Dieu merci, elle va très bien ; j'ai retrouvé le sourire. Je lui prépare des bouillies enrichies avec du poisson séché, du lait, des oeufs et je veille à ce que toute la famille se lave les mains avant et après les repas ainsi qu'à la sortie des toilettes. »

Sophie nous emmène ensuite à la rencontre de Hassan. Elle nous raconte : « Je me souviens du jour où Hassan est arrivé au CRENI.

Il était très faible et sa maman était en pleurs, elle avait peur pour la vie de son petit. Grâce au traitement prodigué, Hassan s'est vite rétabli. Je me souviens qu'il montrait du doigt les enfants sur les affiches et qu'il disait "c'est Hassan". Aujourd'hui la mère de Hassan est devenue un exemple dans sa communauté et sensibilise les autres mères aux bonnes pratiques d'hygiène et d'alimentation du jeune enfant. » Pour terminer, nous faisons la connaissance de la mère d'Adama et Binta : « Ma famille habite un village non loin de Sélibaby. Nous vivons ici avec nos 12 enfants. Mon mari est un simple couturier et ses revenus ne sont pas très élevés. Nous ne mangeons pas toujours à notre faim. Deux de mes enfants atteints de malnutrition ont été hospitalisés. Après leur traitement, ils

ont guéri. Sophie m'a expliqué l'importance de l'hygiène et de l'allaitement exclusif les premiers 6 mois après l'accouchement. Elle m'a aussi expliqué comment préparer une alimentation riche en éléments nutritifs pour les enfants. Malgré les difficultés, mes enfants ne sont plus tombés malades. Al hamdoulillah»

Sophie conclut : « Mon travail n'est pas seulement de prendre soin des enfants, mais également d'accompagner les mamans et de les informer pour éviter que leurs enfants ne retombent pas malade. »

Sophie conclut : « Mon travail n'est pas seulement de prendre soin des enfants, mais également d'accompagner les mamans et de les informer pour éviter que leurs enfants ne retombent pas malade. »

On estime aujourd'hui que plus d'un enfant sur 10 souffrent de problèmes de nutrition en Mauritanie. Comme la petite Fatimatou, chaque année ce sont des milliers d'enfants qui sont atteints de malnutrition aiguë sévère entraînant des complications graves pour leur croissance et leur santé. Si les conséquences sont souvent désastreuses, des mesures de prévention et de sensibilisation permettent aux familles de se prémunir.

Rédigé par Raphael POUGET



© UNICEF/A. Tamayo-Alvarez/Mauritania



© UNHCR/Viola E. BRUTTO/MESSO



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INDUSTRIE
CELLULE D'APPUI À L'ORDONNATEUR NATIONAL DU FED - CAON

